

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE RELATIF A L'AVIS

(APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N° 14 /2026)

OPERATION : ETUDE, SUIVI ET REALISATION DES TRAVAUX DE VRD PRIMAIRES ET SECONDAIRE DES LOGEMENTS PUBLICS À TRAVERS LA WILAYA PROGRAMME 2026

LOT12: Réalisation Et Amenagement D'Une Station De Relevage des Eaux Usées vers la station d'épuration (Step) Au Pôle Urbain Relizane –BelhacelBouzegza.

LOT13: Travaux De Renforcement De La Voie Menant A La Station De Relevage Des Eaux Usées Au Pole Urbain RelizaneBelhacelBouzegza.

Conformément aux article 65 et 161 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, la Direction de l'Urbanisme et de l'architecture et de la Construction de la Wilaya de Relizane, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l' Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacites minimales N° 14 /2026 par le 03/09/2026, relatif au projet cité en dessus, Que le marche ont été attribuée provisoirement au l'entreprise suivante :

PROJET	ENTREPRISE	MONTANT PROPOSE EN TTC(DA)	DELAI	CRITERES DE CHOIX
LOT12: Réalisation Et Amenagement D'Une Station De Relevage des Eaux Usées vers la station d'épuration (Step) Au Pôle Urbain Relizane – BelhacelBouzegza.	INFRUCTUEUX			
LOT13: Travaux De Renforcement De La Voie Menant A La Station De Relevage Des Eaux Usées Au Pole Urbain RelizaneBelhacelBouzegza. NIF: 001502090674723	EURL OUAHAB	25 952 900,00	02 MOIS	Moins disant

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission compétente des marchésdans un délai de 10 jours à compter de la première parution du présent avis dans les Quotidiens nationaux ou le BOMOP ou le presse électroniqueet ce conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marches publics.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires intéressés sont invité de se rapprocher de nos services, au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de la présente attribution provisoire afin de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.